

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2024-04-05

4 avril 2024

Désignation modificative des membres des commissions Evaluation et Audit et finances

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration, notamment son article 6,

Vu le Règlement intérieur des commissions Evaluation et Audit et finances de France compétences, notamment leur article 2.1,

Vu la délibération n° 2022-01-002 du Conseil d'administration de France compétences du 27 janvier 2022, portant désignation des Présidents des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Vu la délibération du 2022-02-004 du Conseil d'administration de France compétences du 17 février 2022 portant désignation modificative des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Vu la délibération n°2022-09-207 du Conseil d'administration de France compétences du 29 septembre 2022 portant désignation modificative du Président de la commission Evaluation et des membres des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Vu la délibération du 2022-10-395 du Conseil d'administration de France compétences du 27 octobre 2022 portant désignation modificative des membres de la commission Audit et finances,

Vu la délibération du 2023-02-04 du Conseil d'administration de France compétences du 2 février 2023 portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation et Recommandations,

Vu la délibération du 2023-05-122 du Conseil d'administration de France compétences du 25 mai 2023 portant désignation modificative des membres des commissions Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération du 2023-06-128 du Conseil d'administration de France compétences du 29 juin 2023 portant désignation modificative des membres de la commission Evaluation,

Vu la délibération 2023-10-343 du Conseil d'administration de France compétences du portant désignation modificative des membres des commissions Recommandations et Audit et finances,

Après en avoir délibéré le 4 avril 2024,

Décide :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 1

Est désigné membre de la commission Evaluation :

- **Membre suppléant :**

- Monsieur Bruno MORIN, DGEFP, en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre DUFOUR.

Article 2

Est désigné membre de la commission Audit et finances :

- **Membre titulaire :**

- Monsieur Maxime GHIZZI, DGEFP, en lieu et place de Madame Nora MANSOUR.

- **Membre suppléant :**

- Monsieur Romain DI SANO, DGEFP, en lieu et place de Monsieur Théophile BABAUD DE MONVALLIER ;
- Monsieur Bruno MORIN, DGEFP, en lieu et place de Madame Natacha DJANI.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie

Le 4 avril 2024

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration